

上
地
流



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

上
地
流

REGLEMENT KUMITE Uechi-Ryu Karaté-Do

Édition 2019

ARTICLE 1 – SURFACE DE COMBAT

- 1) La surface de combat doit être plane et ne présenter aucun danger.
- 2) L'aire de compétition doit être un carré de 8 mètres de côté (mesures prises à l'extérieur).
Un mètre supplémentaire est prévu sur tous les côtés, comme surface de sécurité.
Cette surface totale de 10 X 10, est composée de tatamis.
- 3) Face à la table officielle, 2 lignes de 1m de long doivent être tracées à une distance de 1,5m du centre de l'aire de combat, pour la position des combattants.
- 4) Sur le côté opposé, en face de la table officielle, une ligne de 0,5m de long à une distance de 2m du centre de l'aire de combat doit être tracée pour la position de l'arbitre.

ARTICLE 2 – TENUE OFFICIELLE

Arbitres

La tenue officielle est la suivante :

- Blazer bleu marine
- Chemise blanche
- Cravate
- Pantalon gris clair uni
- Chaussons noirs d'arbitrage

Compétiteurs

- 1) Les combattants doivent porter un karaté-gi blanc et les protections suivantes :
Pour les cadets, juniors, seniors
protège dents, coquille (garçons), protège poitrine (filles), ceinture rouge, ceinture bleue, gants de type *karaté-jitsu* bleus et rouges.
Pour les poussins, pupilles, benjamins, minimes
Plaстрon réversible bleu-rouge, casque adapté à la taille de la tête, coquille (garçons), gants de karaté bleus et rouges. Le port du protège dents est préconisé.
- 2) Les ongles des mains et des pieds doivent être coupés et courts. Tous les objets dangereux sont interdits.

ARTICLE 3 – L'EQUIPE D'ARBITRAGE

- 1) L'arbitrage comprend 1 arbitre, 2, 3 ou 4 juges.
- 2) La table de l'aire de compétition est composée : d'un chronométrateur, d'un marqueur et de l'arbitrateur.
- 3) Le responsable de l'arbitrage supervise le déroulement de la compétition.

ARTICLE 4 - CONTROLE DES PASSEPORTS ET PESEE

- 1) Aucune inscription ne sera prise sur place
- 2) Le contrôle du passeport et de la pesée est effectué sous la surveillance de l'arbitre responsable de la compétition.
- 3) Au contrôle du passeport sportif, **document obligatoire**, présenté personnellement par le compétiteur, qui devra être correctement et complètement renseigné, il sera vérifié impérativement :
 - les timbres de licences, **au minimum 2** dont celui de la saison en cours (collés sur le passeport).
 - le certificat médical de non contre-indication à la pratique de la compétition.
 - l'autorisation parentale pour les mineurs
- 4) Aucune tolérance de poids ne sera accordée.
- 5) Le compétiteur doit avoir un poids inférieur ou égal au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit, et supérieur au poids de la catégorie précédente.
- 6) Aucun surclassement n'est autorisé.

上
地
流



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

上
地
流

REGLEMENT KUMITE Uechi-Ryu Karaté-Do

Édition 2019

ARTICLE 5 – LA COMPETITION

- 1) La durée du combat est de :
 - Seniors hommes : 3 minutes
 - Seniors femmes : 2 minutes
 - Benjamins, minimes, cadets, juniors filles et garçons : 2 minutes
 - Poussins, pupilles filles et garçons : 1 minute 30
- 2) En cas d'égalité, une prolongation de 1 minute intervient.
- 3) La durée du combat est décomptée depuis le signal de début donné par l'arbitre et s'arrête chaque fois qu'il dit « YAME ».
- 4) Le chronométreur signale distinctement les 15 dernières secondes du combat au moyen d'un gong ou d'une sonnette. L'arbitre annonce alors « ATOSHI BARAKU ». La fin du combat est annoncée par un second signal.

ARTICLE 6 – CRITERES DE DECISION

- 1) Pour les poussins, pupilles, benjamins, minimes, cadets et juniors, la victoire est remportée dès lors qu'un des combattants obtient **2 ippon ou 4 waza ari**.
- 2) Pour les seniors, la victoire est remportée dès lors qu'un des combattants obtient **1 ippon**.
- 3) La victoire est remportée par le combattant ayant le plus grand nombre de point à l'issue du combat.
- 4) Au cours de la prolongation, un Waza-ari ou un Ippon entraîne la victoire immédiate.
- 5) Si à l'issue de la prolongation aucun point n'a été marqué, la victoire sera attribuée par décision arbitrale d'après les critères suivants :
 - La supériorité technique et tactique
 - La force et l'esprit combatif démontrés.
- 6) Le compétiteur qui se présente sur l'aire de combat dans une tenue non valable, à une minute pour se mettre en conformité avec le règlement. Au delà il sera disqualifié.

ARTICLE 7 – CRITERES DE IPPON, WAZA-ARI

*** Deux Waza-ari = 1 Ippon ***

Poussins, pupilles, benjamins, minimes

SCORE	CRITERES TECHNIQUES
IPPON	<ul style="list-style-type: none"> - Coup de pied jodan contrôlé. - Technique valable effectuée dans le temps de l'action sur un adversaire au sol, suite à une projection, un balayage ou après qu'il soit tombé par sa propre faute.
WAZA-ARI	<ul style="list-style-type: none"> - Tsuki, Uraken, Shuto, Haïto, Jodan contrôlé. - Attaque chudan (tsuki, ker) avec touche - Coup de poing contrôlé dans le dos.

Cadets, juniors

SCORE	CRITERES TECHNIQUES
IPPON	<ul style="list-style-type: none"> - Coup de pied Jodan contrôlé. - Attaque chudan (kéri, tsuki, uchi, hiza, hiji) ou attaque sur les jambes ayant entraîné la mise hors de combat. - Technique valable effectuée dans le temps de l'action sur un adversaire au sol, suite à une projection, un balayage ou après qu'il soit tombé par sa propre faute.

上
地
流



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

上
地
流

REGLEMENT KUMITE Uechi-Ryu Karaté-Do

Édition 2019

WAZA-ARI	<ul style="list-style-type: none"> - Tsuki, Uraken, Shuto, Haïto, Hiji Uchi, Shotéi, Jodan contrôlé avec saisie. - Attaque chudan (kéri, tsuki, uchi, hiza, hiji) ou attaque sur les jambes ayant entraîné un déséquilibre. - Coup de poing contrôlé dans le dos.
-----------------	--

Seniors

SCORE	CRITERES TECHNIQUES
IPPON	<ul style="list-style-type: none"> - Coup de pied Jodan ayant entraîné la mise hors de combat. - Attaque chudan (kéri, tsuki, uchi, hiza, hiji) ou attaque sur les jambes ayant entraîné la mise hors de combat. - Technique valable effectuée dans le temps de l'action sur un adversaire au sol, suite à une projection, un balayage ou après qu'il soit tombé par sa propre faute. - Au sol (dont le travail ne peut excéder 10 secondes), les clés de soumission ou les techniques d'étranglement sont acceptées. Le combattant subissant ces techniques peut faire cesser le combat en frappant du plat de la main au moins 2 fois le sol ou l'épaule de son adversaire qui bénéficie alors d'un Ippon. - Dans l'intervalle de temps au sol autorisé, le compétiteur au sol peut également porter un coup à l'attaquant entraînant Ippon.
WAZA-ARI	<ul style="list-style-type: none"> - Coup de pied jodan contrôlé. - Attaque chudan (kéri, tsuki, uchi, hiza, hiji) ou attaque sur les jambes ayant entraîné un déséquilibre. - Coup de poing contrôlé dans le dos. - Tsuki, Uraken, Shuto, Haïto, Hiji Uchi, Shotéi, Jodan contrôlé avec saisie.

ARTICLE 8 – COMPORTEMENTS INTERDITS

- 1) Attaque Jodan (tsuki, uchi, hiza, hiji) sans contrôle.
- 1) Toute attaque main ouverte au visage est interdite.
- 2) Attaques en dessous de la ceinture pelvienne.
- 3) Saisir l'adversaire directement sans exécuter une technique de karaté dans un délai maximum de 3 secondes.
- 4) Attaquer ou défendre plus de 10 secondes après une projection ou un balayage.
- 5) Lutter, pousser.
- 6) Sorties répétées pour fuir le combat (JOGAI), les comportements pour gagner du temps.
- 7) Les injures et les comportements de provocation, l'émission de voix inutile.
- 8) Les attaques sans contrôle au sol

ARTICLE 9 – CRITERES DE PENALITES ET DE DISQUALIFICATION

- 1) La disqualification (Shikkaku) sera prononcée contre les comportements qui dégradent la dignité et l'honneur du Karaté-Do.
- 2) Le forfait (Kiken) sera prononcé en cas :
 - d'absence du combattant
 - de blessure
- 3) Hansoku peut être prononcé directement

上
地
流



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

上
地
流

REGLEMENT KUMITE Uechi-Ryu Karaté-Do

Édition 2019

PENALITES (voir comportements interdits)

*** Les fautes sont cumulables entre elles ***

PENALITES		POINTS DE PENALITE
1 ^{er} avertissement	Chukoku	0 point
2 ^{ème} avertissement	Keikoku	0 point
3 ^{ème} avertissement	Hansoku-chui	1 Waza-ari
4 ^{ème} avertissement	Hansoku	Disqualification
Shikkaku		Disqualification

ARTICLE 10 – ACCIDENTS OU BLESSURE EN COMBAT

- 1) En cas d'impossibilité de continuer le combat pour cause de blessure des deux adversaires, la victoire sera attribuée au combattant ayant totalisé le plus nombre de points ou sur décision de l'arbitre.
- 2) L'abandon pour cause de blessure entraîne Kiken.
- 3) Un combattant blessé ne peut se présenter à un combat sans l'autorisation d'un médecin du tournoi.

ARTICLE 11 – CONTESTATIONS ET RECLAMATIONS

- 1) Un combattant ne peut contester la décision de l'arbitre. En cas de désaccord motivé, une réclamation doit être présentée au responsable de l'arbitrage, par l'entraîneur ou le responsable du combattant.
- 2) En cas de difficulté à rendre un jugement sur la base des articles du règlement, ou en cas de problèmes imprévus dans son application, la commission arbitrale se concertent pour prendre une décision.

ARTICLE 12 – LE MEDICAL

En cas d'absence d'un médecin ou d'un organisme d'urgence et de secourisme, la compétition « combat » sera annulée.

ARTICLE 13 – COACHING

Le coaching n'est pas autorisé.

上
地
流



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

上
地
流

**REGLEMENT KUMITE
Uechi-Ryu Karaté-Do**

Édition 2019

ARTICLE 14 – CATEGORIES

	Poussins 6 – 7 ans	Pupilles 8 – 9 ans	Benjamins 10 – 11 ans	Minimes 12 – 13 ans	Cadets 14 – 15 ans	Juniors 16 – 17 ans	Seniors 18 ans et +
Masculins	-20	-25	-30	-40	-50	-55	
	-30	-35	-40	-50	-60	-65	-70
	-40	-45	-50	-60	-70	-75	-80
	40 et plus	45 et plus	50 et plus	60 et plus	70 et plus	75 et plus	80 et plus
Féminines	-20	-25	-30	-35	-40	-45	
	-30	-35	-40	-45	-50	-55	-60
	-40	-45	-50	-55	-60	-65	60 et plus
	40 et plus	45 et plus	50 et plus	55 et plus	60 et plus	65 et plus	

Pour les catégories poussins à minimes, si un compétiteur est seul dans sa catégorie de poids, il peut, s'il le souhaite, être regroupé dans la catégorie directement supérieure.